

Groupe III

I) Mode de planification

Certaines villes disposent de plan Urbanisme et de schémas d'urbanisme.

D'autres villes n'en disposent pas.

D'autres cependant disposent que des plans locaux urbanisme.

Alors il est utile de tenir compte des échelles de planification en dotant les villes des documents d'orientation générales qui sont :

- Les schémas d'aménagement du territoire.
- Les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme

II) Difficultés

La tendance dominante est que les villes élaborent les PDU sans tenir compte de leur capacité de mobilisation financière.

- Il existe des mécanismes de concertation à l'étape d'élaboration, cependant leur prise en charge est souvent difficile ou impossible car cela implique des coûts qui ne sont pas la portée des villes.
- Le recouvrement est effectué dans la plus part des cas par des agents de l'Etat, ce qui explique en partie la faiblesse des ressources financières locales.
- On constate des détournements de fonds de terre communaux par des agents de l'Etat ayant la charge des lotissements.

- Il ya une faiblesse de capacité humain et opérationnelle,
- Forte dépendance des villes à l'égard du niveau central pour la mise en œuvre du PDC.
- Le non transfert des ressources en vertu de la décentralisation alors que les charges municipales sont nombreuses.
- Défaut de cohérence entre les orientations nouvelles en matière de développement et les documents d'Urbanisme au niveau local.
- Manque de cadre de concertation pour certaines villes dans le processus d'élaboration des plans.

III) Atouts

- Existence des plans de développement local
- Document de négociations avec les potentiels bailleurs de fonds
- Avènement du ministère de la décentralisation ayant permis d'améliorer le niveau de recette.
- Existence de l'association de l'autorité locale (nationale et internationale)
- Existence de la loi de décentralisation autant que le facteur de prise d'initiative au niveau locale.

IV) Leçon tirée

- Nécessité d'adopter une planification à long terme en faisant recours aux schémas nationaux d'aménagement du territoire.
- Nécessité de recourir à une planification réaliste.
- Pérenniser la concertation entre divers niveaux d'organisation administrative.
- Utilité à recouvrir à l'inter communalité.
- Promouvoir le recouvrement par les agents communaux.
- Recouvrir à une police municipale pour encadrer le recouvrement des recettes.
- Inciter les populations à s'approprier les PDC.

GROUPE III

N°	NOM & PRENOM	PAYS	adresse mail	FONCTION	N°Telepho ne
1	AGBALI JULIENNE	BENIN	a_julienne2007@yahoo.fr	C/ SAIC AB. CALAVI/BENIN	229 97 21 97 48
2	BONKOUNGOU R SYLVAIN	BURKINA	Cds_ouaga@yahoo.fr	Chef de projet CDS	226 78 81 25 61
3	KOUBIZARA HENRI	BURKINA	Koubizara_fr@yahoo.fr	Maire de Pô BF	226 70 25 90 59
4	JEAN LOUIS PAQUITA	CENTRAFRIQUE	paquitajls@yahoo.fr	Maire de Bangui	236 75 50 32 65
5	APOKO Jean François	CONGO BRAZZA	apokojf@yaoos.fr	Conseiller du Maire de Brazza	242 666 23 06
6	SYLLA SALIFOU	GUINEE Kri	salifouldalgo@yahoo.fr	Maire Dubréka	224 62 94 42 69
7	RAHERISOA HAINGO	MADAGASCAR	gemmoiga@yahoo.fr		
8	AHMED OULD AHMED BEDA	MAURITANI	mairnbeikaudp@yahoo.fr	Maire de N'Beika	222 641 80 34
9	MAMANE OUSMANE	NIGER	ouskarbo@yahoo.fr	Chef de service	+227 93 80 67 30
10	KASSEGNE ADJONOU	TOGO	kadjonou@yahoo.fr	Maire d'Atakpamé	228 905 40 80
11	SISSOKO FOUNEKE	Mali (Kaye)	sissokofouneke@yahoo.fr	Secrétaire Général AR de Kayes	00223 7313 13 33
12	SIDIBE SIDIKI	Mali	sidikisidibe@yahoo.fr	Aministrateur Civil	223 7647 37 88
13	KONTE FATOUMATA DOUMBIA	Mali (BAMAKO)	amm@amm-mali.org	Maire Bamako Dist 1	223 76 22 15 15